

COMMUNE d'HAVERNAS

Mairie de 80670 HAVERNAS

mairie.havernas@laposte.net

www.havernas.fr

☎ 03.22.93.43.70



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Membres présents : M.MADANI-BUTIN - Mme BELLEGUEILLE-VOLCLAIR - M.LEGUAY-
Mme CHOQUART- M.DOMET - M.LECLERCQ - M.CAUDRON - M. DALLERY - M.LINE- M.PETIT- Mme
CARNOY

1- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, décide du versement d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Hav'West Country	300€
Nos mains ont des idées	300€

L'association HAV'WEST COUNTRY souhaite disposer de la salle des fêtes le 10 avril 2021 pour organiser un bal Country et sollicite de pouvoir en disposer à titre gracieux.

Le Conseil Municipal donne son accord (en fonction des contraintes sanitaires) pour que la location de la salle soit gratuite pour cette manifestation.

Au-delà elle sera facturée au tarif habitant de 200€.

Les autres associations qui ne démontrent pas de la bonne tenue de leur comptabilité, ou qui n'ont pas souhaité fournir les documents demandés pour s'en expliquer, ou qui n'ont pas leurs statuts à jour se voient avoir leurs demandes refusées (cela concerne les subventions en nature comme les subventions financières). Les associations concernées pourront bien sûr refaire une demande l'année prochaine.

2-Internet

Le site internet est en cours de développement, un premier test aura lieu à la mi-octobre. Un agenda pour la vie communale et un agenda Google pour la vie du conseil municipal seront mis en place.

3-Logiciel du secrétariat de mairie

Le maire informe le conseil que l'abonnement au logiciel BERGET LEVRAUL se termine en décembre 2020, il en propose le changement pour un logiciel plus performant et plus adapté.

Deux devis sont examinés,

- a- BERGET LEVRAUT coût pour 5 ans de 9442.15 € pour l'abonnement et un changement d'ordinateur à prévoir de 1300€ ce logiciel ne prévoit pas de connexion à distance et pas de formation.
- b- JVS coût pour 5 ans de 9020.88 €. Pas de changement d'ordinateur, connexion à distance et formation incluse.

Après délibération le conseil (sans que le maire participe au débat) vote à l'unanimité (vote sans le Maire) pour la proposition JVS.

4-Mutation de l'agent territorial des Espaces verts

Le maire informe le conseil municipal que M GREF Christophe demande sa mutation pour la commune de BERNAVILLE à partir du 1 novembre 2020. Un appel à candidature va être diffusé, une offre d'emploi est également en cours via Pôle Emploi.

5-Secrétariat de mairie

Le maire informe le conseil municipal que la stagiérisation de Mme GODEFROY Camille se termine en décembre 2020. Une proposition de titularisation à 35 heures est évoquée, sachant **que Mme GODEFROY sera mise à disposition dans d'autres communes**, elle effectuera dans ces conditions **20h pour la mairie d'Havernas**. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la titularisation de Mme GODEFROY Camille.

6-Urbanisme - PLUI

Le maire informe que des négociations sont en cours avec la Communauté de Communes et avec les propriétaires des zones concernées.

Le maire expose que depuis 10 ans le trafic routier n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui notre village est traversé par 2600 véhicules par jour (chiffres du département). Le Maire propose de demander une étude pour la sécurisation routière des rues d'Amiens et de la Carrière, **cette proposition est votée à l'unanimité**.

7-Assainissement

Le maire informe le conseil que la Communauté de Communes aura la compétence pour la gestion de l'assainissement en 2026. A ce jour la réalisation de l'assainissement collectif n'est pas possible, d'une part parce que notre village est classifié en assainissement individuel, d'autre part, le conseil municipal veut attendre les négociations avec la Communauté de communes pour sa prise de compétences avant de prendre cette orientation.

8- Dissolution du budget du CCAS

Le maire informe qu'à ce jour le budget du CCAS est indépendant du budget communal, il évoque l'article du 79 de la loi 2015-991 qui indique que les communes de moins de 1500 habitants peuvent choisir de gérer directement cette compétence en interne.
En conséquence il propose de dissoudre le budget et de l'inclure à compter de 2021 dans le budget de la commune ce qui en facilitera la gestion administrative.

Les nouveaux horaires de la mairie et des permanences :

Mardi : 09h-12h30- 14h00-19h00 (permanence de Mme CHOQUART de 17h à 18h30)

Jeudi : 09h-12h30 (permanence de M.LEGUAY de 10h30 à 12h00)

Vendredi : 09h-12h30

Samedi : 09h-12h30 (permanence de M.DOMET de 10h00 à 12h30)

Rappel sur les travaux de l'église : Les travaux sont programmés pour le samedi 17 octobre 2020, toutes les personnes souhaitant participer bénévolement le peuvent et doivent se signaler à la mairie afin de que nous puissions prévoir le nombre de repas en conséquence (repas offerts par la mairie).

Nous vous rappelons que bientôt les comptes rendus de mairie seront diffusés par mail, sauf pour ceux qui en font expressément la demande.

Merci de nous communiquer soit votre mail soit votre demande de diffusion par papier.

Tous ceux qui n'ont pas communiqué ces éléments pourront bien entendu lire le compte rendu sur le nouveau site internet de la commune.